

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Mme Durruty, présidente de séance, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Durruty ; Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Laiguillon à M. Salducci ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à Mme Destin ; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray ; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa ; Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE : M. Soroste.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

OBJET : URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Des dispositifs nationaux « conventionnels » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) déclinés localement :
 - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du Site Patrimonial Remarquable (OPAH-RU 2011-2016), sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne ;
 - le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

- Un dispositif communal de subventions pour travaux de préservation et valorisation patrimoniale (approuvé par délibération du 12 février 2015 pour adaptation du dispositif antérieur) qui prévoit des aides pour améliorer le confort thermique, l'habitabilité et la sécurité des logements face au risque incendie.

Au regard de ces démarches, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'Anah

- OPAH-RU 2011-2016

Le conseil municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sur l'attribution de subventions pour le financement de travaux d'amélioration de logements dans le cadre de l'OPAH-RU 2011-2016 qui fait suite au PIG « Centre ancien » 2009-2011.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subventions et primes en €			
					Anah	Agglomération	Ville	
							Travaux d'amélioration	Eco primes
BORDENAVE Clotilde	27, rue Bourgneuf	PO	AT	12 313,93	6 716,69	500	500	
Copropriété du 23 rue d'Espagne	23, rue d'Espagne	PB	RT	647 061,42	128 125	12 517	12 517	15 000
CELHAY Alain	6, rue des Tonneliers	PB	RT	55 692	25 928	8 750	2 875	2 500
FERNANDEZ Guy	11, rue Passemillon	PB	RT	909 641,70	117 528	12 327	10 327	20 000
ASL 45 rue Port Neuf	45, rue Port Neuf	PB	RT	551 604	46 095	5 460	6 460	
Copropriété du 3 rue du Pilon	3, rue du Pilon	PB	RT	1 505 619	99 068	7 991	8 991	

AT : amélioration thermique

RT : réhabilitation totale

PO : propriétaire occupant

PB : propriétaire bailleur

- PIG pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant notamment de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique sur des logements occupés par des propriétaires aux ressources modestes ou conventionnés sociaux.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah	Agglomération	Ville
MAINARD Lynda	7, rue de la Porcelaine	PO	AT	17 330,46	9 637,20	500	500

AT : amélioration thermique

PO : propriétaire occupant

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs

OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019 est de 79 670 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 3 699 262,51 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'Anah, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2. Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} mars 2015. Ces demandes entrent dans le cadre général d'aides aux propriétaires faisant suite à la délibération du 12 février 2015.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
Copropriété	35, rue des Faures	62 103,40	1 912,43
FONCIA, SDC	13, rue Albert 1 ^{er}	4 237,00	655,60
FLORIN Etienne	3, rue Tour de Sault	15 539,00	1 629,10
DELAUNAY Annie	5, rue Bourgneuf	6 663,00	1 056,00
MANOIR DE FRANCE, SDC	17, rue Port Neuf	154 685,93	7 920,00
LOUESSARD-HARISMENDY Laurent	20, rue Lormand	5 372,00	1 368,83
MANDINE Xavier	19, rue d'Espagne	32 910,00	7 260,00
PECH Yohann	38, rue Pannecau	3 599,00	528,00
PECH Yohann	4, rue des Tonneliers	5 234,00	792,00
LASSALLE Jérôme	15, rue Vieille Boucherie	7 427,00	528,00
BRIOLET Francis	21, rue Port Neuf	12 636,00	1 432,42
MANOIR DE FRANCE/SCI SALVADOR FAGALDE	28, rue Lormand	13 026,00	2 644,75
MOURGUES Jean-Charles	3 bis, rue Marengo	3 599,00	660,00
BARBERARENA Jean-Dominique	50, rue d'Espagne	3 160,00	660,00
PARTARRIEU Valérie	20, rue Guilhamin	3 942,00	528,00
BARATZ Bruno	71, rue Bourgneuf	5 113,26	660,00
MORIN Yves	19, rue Lagréou	5 116,75	891,00
SCI BBAL	19, rue Douer	20 325,83	2 829,20

Copropriété	35, rue des Faures	20 457,00	3 564,79
FONCIA BOLLING, SDC	38, rue d'Espagne	47 829,00	1 629,05
MANOIR DE FRANCE, SDC	10, rue Frédéric Bastiat	6 842,00	198,00
DAGUERRE Liliane	5, rue Marengo	19 228,45	2 500,00

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 41 847,17 € induisant un montant total de travaux de 459 045,62 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an, suivant la notification d'attribution de la subvention (cf. règlement d'attribution des subventions communales - délibération du 12 février 2015).

La subvention est réservée pour un délai maximal de trois ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre des dispositifs OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019, de 79 670 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 41 847,17 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint
--